

SPRAY PRIMULA 422

**FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit :**

Nom du produit : SPRAY PRIMULA 422

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Agent de démoulage

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : [vallier@inustry.com](mailto:vallier@inustry.com)

<http://www.inustry.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification du mélange**

*2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :*

Aérosol : Catégorie 1 (Aérosol 1, H222 – H229).

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411)

*2.1.2 Classification selon directives 67/548/CEE et 1994/45/CE :*

Extrêmement inflammable (F+, R 12).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (R 66)

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges (R 67).

Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité chronique : nocif (N, R 51/53).

**2.2 Eléments d'étiquetage :**

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Pictogramme de danger :



GHS07



GHS09



GHS08



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Identificateur du produit :

EC 924-168-8 HYDROCARBURES, C6-C7, ISOALCANES, CYCLIQUES, >5% N-HEXANE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - prévention :

P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – ne pas fumer.

## SPRAY PRIMULA 422

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P260 : Ne pas respirer les vapeurs et aérosols.  
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Conseils de prudence – intervention :  
 P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...  
 P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur ou la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P321 : Traitement spécifique (voir...sur étiquette).  
 P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
 P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 Conseils de prudence – stockage :  
 P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé de manière étanche.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.  
 Conseils de prudence – élimination :  
 P501 : Eliminer le contenu et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3 Autres dangers :**

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Boitier aérosol sous pression.

GAZ PROPULSEUR ININFLAMMABLE.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

RESERVE AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS ;

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances :**

Non applicable

**3.2 Mélanges :**

Composition :

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro REACH	Classification selon CLP 1272/2008	Classification selon DSD 67/548/CEE	% (m/m)
Hydrocarbures, C6-C7, N-Alcanes, Iso alcanes, Cycliques, >5% N-Hexane	CE	924-168-8	01-2119472127-39	GHS09, GHS07, GHS08 GHS02 Dgr Flam.Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	Xn, N,F Xn, R65 N;R51/R53 F;F11 R66-R67	50≤x%<100

Indications complémentaires : voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risques/dangers

## SPRAY PRIMULA 422

---

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1 - Description des premiers secours

##### Après inhalation

En cas de gêne ou de malaise, amener la personne à l'air libre, au chaud et au calme.

##### Après contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Retirer les vêtements et les chaussures souillées pour supprimer le contact avec le produit.

##### Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

##### Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

#### 4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

---

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone, et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

#### 5.1 - Moyens d'extinction appropriée

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau, eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant), halons, mousses, poudres polyvalentes ABC, poudres BC, dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>).

#### 5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau. Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.3 - Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

COx, NOx, oxydes phosphoriques

#### 5.4 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Indications supplémentaires

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

---

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Récupération : Utiliser du matériel antidéflagrant. Contenir les déversements et les récupérer au moyen au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches.

Elimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé (voir aussi rubrique 13). Déverser beaucoup d'eau pour nettoyer la zone.

---

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

## SPRAY PRIMULA 422

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Maintenir les locaux et postes de travail en parfait état de propreté.

Eviter les projections dans les yeux. Eviter de respirer les brouillards.

**Mesures destinées à prévenir les incendies**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Equipements et procédures recommandés**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage****Stockage**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Ne pas fumer.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
811-97-2		1000 ppm 4200 mg/m <sup>3</sup>		8(II)

NAPhte LEGER HYDROTRAITE : VLE = 1500 mg/m<sup>3</sup> ; VME = 1000 mg/m<sup>3</sup>

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, >5% N-HEXANE

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

21 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

145 mg de substance/m<sup>3</sup>

## SPRAY PRIMULA 422

<b>Utilisation finale :</b>	<b>Consommateurs</b>
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	8 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	9 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	27 mg de substance/m <sup>3</sup>

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NFEN374

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de projection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de projection chimique étanches aux liquides (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### - Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

- FFP3

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

- A3 (Marron)

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 :

- P1 (Blanc)

- P3 (Blanc)

## SPRAY PRIMULA 422

**SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide fluide - Aérosol	-
Odeur		-
pH (g/l d'eau, 20°C)	Non précisé	Unité
Masse volumique à 20°C		Kg/L
Point de fusion/congélation	Non défini	°C
Point initial d'ébullition	Non défini	°C
Inflammabilité	Non défini	-
Pression de vapeur à 50°C	Non concerné	hPa
Densité à 15°C	705	Kg/m3
Hydro solubilité à 20°C	Insoluble	g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-
Viscosité, cinématique à 40°C	< 7	mm <sup>2</sup> /s

**SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE**

Cette préparation est stable aux conditions normales d'utilisations.

**10.1 - Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2 – Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3 – Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4 – Conditions à éviter**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux. Eviter l'échauffement et la chaleur.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

**10.5 – Matières incompatibles**

Acides forts et oxydants.

**10.6 – Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager ou former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>)

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sup>2</sup>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## SPRAY PRIMULA 422

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 - Remarques générales**

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à 4 heures.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées, et entraîner les troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

Effet toxique suspecté pour la reproduction humaine.

Susceptible de nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**11.1.1. Substances**

Aucune information toxicologique n'est disponible.

**11.1.2. Mélange****Toxicité aiguë :**

Les concentrations supérieures à celles recommandées dans les seuils d'exposition peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et peuvent provoquer des migraines, vertiges, peuvent être anesthésiques et avoir d'autres effets négatifs sur le système nerveux central.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Les projections cutanées permanentes peuvent provoquer une irritation locale sous forme de rougeur.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmolement ou rougeur.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

L'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer des broncho-pneumonies ou des œdèmes pulmonaires.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité**

NAPHTA LEGER HYDROTRAITE : Toxicité aiguë. LL50 poisson 19 mg/L

**12.1.1 Substances**

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES >5% N-HEXANE

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 11.4 mg/l

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 3 mg/l

Espèce : *Daphnia*

magna

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 30 mg/l

Espèce : *Pseudokirchnerella*

subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

**12.1.2 Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradable

## SPRAY PRIMULA 422

### 12.2.1 Substances

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES >5% N-HEXANE

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Air : le produit s'évapore dans l'atmosphère.

Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

Eau : insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### 13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

### 14.1. Numéro ONU

1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1950=AÉROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

-

### Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



## SPRAY PRIMULA 422

**14.5. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D

IMDG	Classe	2°Étiq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	See SP63	-	See SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0

IATA	Classe	2°Étiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A802	E0
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7. Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**14.6. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

**SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 - Autres prescriptions de la CE****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2013

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2 - Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

## SPRAY PRIMULA 422

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.